



### EDITO

Interrogé le 16 décembre par Marc Fauvelle dans le 8h30 de France Info, à la question « *Etes-vous le ministre du plus grand cluster de France ?* » Jean-Michel Blanquer a répondu : « *Le milieu scolaire n'est pas un milieu de contamination particulière. (...) Nous avons un fonctionnement de l'école aujourd'hui qui est le meilleur possible. Ça n'est évidemment pas facile, je pense aux acteurs du quotidien, par exemple aux responsables des écoles primaires (...). C'est toute une gestion qui peut être fatigante (...) mais nous sommes allés vers les solutions les meilleures possibles.* »

Monsieur le Ministre, il va falloir qu'on parle ! Les contaminations en milieu scolaire, c'est une réalité indéniable. Quant au énième mode de fonctionnement choisi par votre ministère, en particulier à l'école primaire, il serait très instructif de demander aux premiers intéressés ce qu'ils pensent de la fatigue liée à cette gestion. Je crois que nous ne sommes plus dans la fatigue, nous sommes réellement dans l'usure. Les directrices et les directeurs d'école n'en peuvent plus. Ils croulent sous les injonctions, parfois contradictoires, qui échouent sur leur bureau les unes après les autres. Ils apprennent au journal télévisé aux heures de grande écoute les décisions prises pour l'Ecole. Ils doivent gérer les cas contacts, les cas positifs, les allers et venues au gré de résultats de tests Covid négatifs, les élèves dont les parents refusent de les faire tester... expliquer, réexpliquer, appeler, rappeler... sans aucune aide administrative, sans téléphone portable professionnel, en-dehors de leurs heures de service, sur leur temps personnel, soirs et week-end compris. Après 20 mois de crise sanitaire, nous dénonçons l'amateurisme dont vous faites preuve dans la gestion de la pandémie à l'Ecole.

Nous dénonçons également le manque de reconnaissance que vous accordez à vos personnels et le manque de moyens alloués à l'Ecole, alors que dans le même temps vous rendez cette année encore 75 millions d'euros du budget de l'Education nationale.

D'une façon plus générale, la crise sanitaire a mis en exergue l'importance du service public en France, auquel le gouvernement a maintes fois réaffirmé son attachement dans ses expressions publiques. C'est pourquoi l'UNSA Fonction publique a écrit au premier ministre pour lui demander de prendre une décision politique importante : augmenter la valeur du point d'indice, base de la rémunération de tous les agents publics.

Je vous souhaite de bonnes vacances méritées, et surtout de joyeuses fêtes de fin d'année. Rendez-vous en 2022 pour poursuivre nos combats syndicaux.

Magali LAURENT

LE PUY EN VELAY PPDC

# P4

 LA POSTE  
 DISPENSE DE TIMBRAGE


## se-unsq.org

### SOMMAIRE

Éditorial	p 1
Corsac - visites étab	p 2
Direction d'école	p 3
Elections internes	p 4
Actus section	p 5.6

Revue trimestrielle

Directrice de  
publication :

Magali LAURENT

CPPAP n° 1024 S 07389

Imprimé par nos soins

Prix du numéro : 1 euro

### Ecole de Brives Corsac : situation ubuesque !

La municipalité de Brives Charensac, en dehors de tout cadre réglementaire, a annoncé il y a quelques temps la fermeture d'une classe à l'école de Corsac à la rentrée 2022 et sa décision "après concertation avec les services de l'Education nationale" de fermer l'école de Corsac.

La décision de la municipalité est de transférer les classes de Corsac ainsi que le dispositif ULIS à l'école de La République, et une communication a déjà été engagée en ce sens auprès de la population Brivoise.

Le SE-UNSA, comme d'autres organisations syndicales et associations locales, soutient les parents d'élèves et les enseignants des écoles et du collège de Brives dans leur appel contre la fermeture de l'école de Brives Corsac.

Il existe des instances que sont le CTSD et le CDEN, qui doivent être obligatoirement consultées dans le cadre de fermeture de classe ou d'école, et de fusion d'écoles.

Dans le cas de Brives Corsac, aucune option n'a été réglementairement étudiée à l'heure qu'il est, et aucune alternative à la fermeture pure et définitive de cette école n'a été évoquée.

**Face à une concurrence forte de l'école privée sur la commune de Brives Charensac, le SE-UNSA soutient la défense de l'Ecole publique, seule Ecole de la République.**

Les DDEN des trois écoles de Brives ont demandé une audience à l'Inspectrice d'académie, Mme Aubry, à la conseillère technique, Mme Crozemarie, et à l'IEN de circonscription, Mme Garrigues.

*Affaire à suivre...*

### Visites d'écoles et d'établissements

Depuis la rentrée de septembre, les militants du SE-UNSA se sont rendus dans plusieurs écoles et établissements du département.

Ces visites sont l'occasion de renouer le lien avec vous, adhérents, que nous n'avons parfois pas pu voir depuis longtemps, la crise sanitaire ne facilitant pas nos déplacements.

Les militants du SE-UNSA académique sont venus nous prêter main forte pour les visites dans les établissements du secondaire.

Nos visites reprendront dès le mois de janvier.

***Si vous souhaitez que nous passions prioritairement dans votre école ou votre établissement (mesures de carte scolaire à envisager, difficultés quelconques, questions particulières...), n'hésitez pas à nous contacter :***

**SE-UNSA 43**

**43@se-unsa.org ou 04.71.09.28.43**

(appels transférés sur portable en-dehors des heures de permanence)



## Loi Rilhac : halte aux idées reçues !

*La loi Rilhac est globalement positive, même si la question du statut de l'école est absente du texte. Si le fait que les directeurs et directrices bénéficieront d'un avancement accéléré ne semble souffrir d'aucun doute, de nombreuses idées reçues ont la vie dure. Décryptage...*

### La loi Rilhac créera un nouveau statut pour les directrices et directeurs : **FAUX**

La loi Rilhac crée la fonction de directrice ou directeur d'école, mais ne change pas leur statut : ce sont toujours des enseignants qui disposent d'un emploi de direction.

### La directrice ou le directeur deviendra le supérieur hiérarchique des adjoints : **FAUX**

La directrice ou le directeur dispose d'une autorité fonctionnelle (et non d'une autorité hiérarchique).

### « Autorité fonctionnelle » et « autorité hiérarchique » signifient la même chose : **FAUX**

L'autorité hiérarchique comprend le pouvoir de nomination, de sanction et d'évaluation. Le supérieur hiérarchique du directeur, comme des autres enseignants, reste l'IEN.

L'autorité fonctionnelle concerne le fonctionnement de l'école : les services de surveillance et d'accueil, ainsi que la répartition des élèves et des moyens d'enseignement par exemple, sont discutés en conseil des maîtres puis validés par la directrice ou le directeur.

### Le PPMS relèvera de la seule responsabilité de la directrice ou du directeur : **FAUX**

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité sera établi conjointement par l'autorité académique, la collectivité et les personnels compétents. Les directrices et directeurs donneront leur avis, mais n'auront plus à assumer seuls la responsabilité du PPMS.

### Les directrices et directeurs pourront choisir leurs enseignants : **FAUX**

La loi ne propose aucune disposition en ce sens, et n'a aucun lien avec les annonces du président de la République concernant 50 écoles « laboratoire » de Marseille.

### La loi alourdit les tâches des directrices et directeurs : **FAUX**

La loi Rilhac n'impose pas de tâches supplémentaires, et devrait permettre d'en simplifier certaines. On peut citer par exemple l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école qui peut se faire par voie électronique, le PPMS établi et validé conjointement par l'autorité académique, la commune et les personnels compétents en matière de sûreté alors que le directeur donne son avis, et le fait que les directrices et directeurs des écoles de 1 à 4 classes n'auront plus à effectuer les heures d'APC auxquelles ils étaient soumis.

La loi, une fois promulguée, nécessitera des textes d'application. Ceux-ci devront faire l'objet de discussions avec les organisations syndicales. Le SE-Unsa s'y investira pleinement afin que la loi soit suivie d'avancées concrètes pour les

## Décharges de direction : augmentation pour la rentrée 2022. Le SE-UNSA entendu !

Nombre de classes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13 élém	13 mater	14 et plus
<b>Décharge rentrée 2021</b>	6 j/an	12 j/an		0,25	0,25	0,25	0,25	0,33	0,50	0,50	0,50	0,50	0,75		1
<b>Décharge rentrée 2022</b>	6 j/an	12 j/an		0,25	0,25	0,33	0,33	0,50	0,50	0,50		1			1

L'absence d'une programmation pluriannuelle empêche chaque directrice et directeur d'avoir des perspectives pour les années suivantes. **Le SE-Unsa et sa fédération l'Unsa Éducation exigent un schéma cible officiel avant la fin de la mandature afin d'avoir un point d'appui pour la prochaine législature.**

De plus, le temps de décharge n'est qu'une partie de la solution à apporter face à la complexité de la question de la direction d'école. L'aide administrative en est une autre. Désormais inscrite dans la loi *Rilhac* (celle-ci permet à l'État de mettre à disposition des directrices et directeurs d'école les moyens leur garantissant une assistance administrative), l'État devra prendre en compte cette disposition voulue par les députés et sénateurs.

**Le SE-Unsa et l'Unsa Éducation demandent une traduction concrète de ce point de la loi avec la création d'emplois administratifs supplémentaires.**

## Actualités de la section : infos en vrac

### LE syndicat utile, c'est le SE-UNSA !

Loin d'agiter le chiffon rouge sans rien faire, nous sommes intervenus plusieurs fois auprès de l'inspectrice d'académie et de sa conseillère technique sur des sujets concernant les directrices et directeurs d'école :

- Décharges non assurées en septembre pour les écoles à 1, 2 et 3 classes ;
- Dénonciation de la gestion des décharges de direction par les titulaires de secteur ;
- Dénonciation de la surcharge de travail liée à l'enquête ministérielle sur le nombre de capteurs CO2 et de purificateurs d'air dans les écoles ;
- Surcharge de travail liée aux multiples modifications du protocole sanitaire.



### Forfait mobilité durable : demandez-le avant le 31 décembre !

Vous effectuez votre trajet domicile-travail à vélo ou en covoiturage : vous pouvez bénéficier du « forfait mobilités durables ».

Si vous respectez les conditions pour être éligible à ce forfait, vous pouvez toucher jusqu'à 200€ (pour un travail à temps plein—proratisé à la quotité du temps partiel) pour l'année 2021.

**Pour en savoir plus et télécharger le formulaire de demande, scannez le flash-code ci-contre :**



Mon choix  
c'est l'Unsa !



### Heures hors temps de service, ça suffit !

Réunions par-ci, invitations par-là... le quota d'heures des personnels explose !

Quel que soit notre corps d'appartenance, notre temps de travail est encadré par nos obligations réglementaires de service, qui doivent être respectées en toutes circonstances. Le SE-UNSA 43 est intervenu auprès de l'IEN du Puy concernant une invitation à une réunion concernant le PIAL de Landos. Nous interviendrons également auprès de l'IEN de Brioude concernant des réunions écoles-collège. N'hésitez pas à nous signaler toute situation qui nécessiterait notre intervention.

**Ce que le SE-UNSA revendique pour moi concernant le droit à une vie privée (extraits) :**

**1er degré :** des réunions encadrées, balisées et planifiées à l'année sauf urgence.

**2nd degré :** des règles claires concernant les emplois du temps et la présence dans les établissements, des temps de concertation intégrés dans mon temps de service.

**AESH :** des limites claires de présence dans les établissements, la prise en compte des contraintes familiales et personnelles dans les emplois du temps.

## Auto-évaluation et évaluation des établissements : tout ça pour quoi ?

*Rendue obligatoire par la loi pour une École de la confiance en 2019, une évaluation de l'ensemble des EPLE de France doit dorénavant avoir lieu tous les cinq ans. 20 % des EPLE seront donc évalués chaque année. Il y a deux étapes à l'évaluation : l'auto-évaluation et l'évaluation externe.*

En décembre aura lieu l'évaluation de la plus grande école du département ( Lucie Aubrac à Monistrol) par, notamment, une équipe d'évaluateurs qui ne vient pas de Haute Loire. Dans chaque autre circonscription, les IEN doivent donner le nom d'une école (au moins 6 classes) à évaluer, école qui serait en lien avec le collège qui sera aussi évalué.

### L'avis du SE-UNSA :

Ce travail d'évaluation (auto-évaluation + évaluation externe) ressemble fortement à la phase diagnostic qui précède l'élaboration du projet d'établissement. Si cette évaluation enclenche, en lien avec le projet d'établissement, une réelle dynamique profitable aux équipes avec des moyens humains et financiers, alors c'est une action que l'on ne peut que soutenir. Mais la crainte est grande que tout ce processus lourd et long ne débouche sur aucune action concrète ni aucun moyen supplémentaire et ne soit donc qu'une coquille vide.

Le SE-Unsa tient à rappeler que le temps investi par les équipes, déjà débordées, doit être reconnu. À défaut, les réunions doivent se tenir sur temps de service. Empiler les exigences a ses limites.

Le Conseil d'évaluation de l'École met en avant la dimension participative de l'évaluation. Sans moyens dégagés pour le travail collectif, il est impossible d'exiger l'investissement de tous les personnels dans ce processus. D'ailleurs, les conditions d'exercice des personnels, et plus largement leur bien-être, est un point qui gagnerait lui aussi, à être évalué...



La sélection jeunesse de dernière minute à glisser sous le sapin : L'ARAIGNEE DANS LE PLACARD, écrit par Agnès ROSE

### Synopsis :

Quel été pour Alexandre ! Sorti du collège, il croyait couler des jours paisibles à pêcher avec Simon, son ami de vacances. C'est alors qu'il découvre en arrivant dans le village, que son grand-père Maximilien lui a laissé une étrange mission. Son été sera finalement jonché de rencontres et d'énigmes. Réussira-t-il, le temps d'un été, là où Maximilien a échoué ?



Couverture illustrée par Bastien LENOIR

**Site internet :** <https://agnesrosedacosta.wixsite.com/agnesroseauteur>

**Lien direct Amazon :** <http://urlr.me/bXw8h>

**Adresse mail :** [agnes.rose.romanetpoesie@gmail.com](mailto:agnes.rose.romanetpoesie@gmail.com)

**Page Facebook :**

